

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: X6232-001

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0019

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0014413-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

X6232-001
Xylophène Professionnel Termiprotect Film Anti-Termite
Cultisol Isofilma Film Anti-Termite

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BERKEM DEVELOPPEMENT
	Adresse	Marais Ouest 24680 Gardonne France
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0019 1-1	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0014413-0001
Date de l'autorisation	20/04/2018
Date d'expiration de l'autorisation	19/04/2028

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	GRANGER FRERES
Adresse du fabricant	BP 25 ZI DES TAILLAS 43600 SAINTE SIGOLENE France
Emplacement des sites de fabrication	BP 25 ZI DES TAILLAS 43600 SAINTE SIGOLENE France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	TAGROS CHEMICALS INDIA LTD.
Adresse du fabricant	"JHAVER CENTRE", RAJAH ANNAMALAI BUILDING IV FLOOR, 72, MARSHALLS ROAD EGMORE 600 008 CHENNAI Inde
Emplacement des sites de fabrication	TAGROS CHEMICALS INDIA LTD. A-4/1&2, SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX PACHAYANKUPPAM CUDDALORE 607 005 TAMILNADU Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	1

2.2. Type de formulation

XX : autre film

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter de respirer les .

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Film – pose totale

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Les produits de la famille sont des barrières physico-chimiques utilisées pendant la phase de construction, pour protéger les bâtiments contre les termites souterrains
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites souterrains Stade de développement: ouvriers</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites souterrains Stade de développement: soldats</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites souterrains Stade de développement: nymphes</p>
Domaine d'utilisation	<p>Autre</p> <p>Application pendant la phase de construction</p>
Méthode(s) d'application	<p>--</p> <p>Avant de couler la dalle de béton : application directe du film sur le sol ou sur le remblai</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Une application unique pendant la construction - 0 -</p> <p>Produit prêt à l'emploi contenant 1% de perméthrine</p> <p>Une application unique pendant la construction</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Les rouleaux pour le produit X6232-001 (taille : 5 m * 33 m ou 2,5 m * 33 m) sont emballés dans des sacs en PEBD transparents de 120 µm</p> <p>Les rouleaux pour le produit X6232-001bis (taille : 5 m * 28 m ou 2,5 m * 28 m) sont emballés dans des sacs en PEBD transparents de 120 µm</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application du produit.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- En cas de rejet possible vers un réseau de collecte des eaux, ne pas exposer le film aux intempéries lors de sa pose.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à des températures de plus de 40 °C.
- Durée de stockage : 24 mois.

6. Autres informations

- Il conviendra de fournir en post-autorisation dans un délai de 2 ans les résultats finaux après 2 ans de l'étude de stockage long-terme pour le produit X6232-001.
- L'efficacité a été seulement démontrée sur les termites souterrains européens (*Reticulitermes spp.*) et le produit ne doit pas être utilisé dans les territoires ultramarins.
- En cas d'inefficacité du traitement, l'autorité compétente devra en être informée.